

## Bref aperçu

Date de création du fonds :	avril 1999	Catégorie d'actif :	Actions canadiennes
Valeur totale :	14,427,118 \$	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,90 %
Valeur unitaire de l'actif net :	47,71 \$	Gestionnaire de portefeuille :	MFS Gestion de Placements Canada Limitée
Nombre d'unités en circulation :	302 379	Taux de rotation du portefeuille :	11,71 %
		Placement minimal :	500 \$
Disponibilité du produit : Solutions indispensables et Solutions indispensables FAR			
Types de placement : Non enregistré, régime d'épargne-retraite, fonds de revenu de retraite, fonds de revenu viager et compte d'épargne libre d'impôt			

## Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du fonds distinct est d'investir dans des unités du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité MFS ou dans un fonds dans l'ensemble similaire.

L'objectif de placement du fonds sous-jacent vise à réaliser une croissance du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes ayant une bonne valeur relative, une forte croissance des bénéfices, une force financière et en étant un modèle d'affaires durable.

## Dix principaux placements

1. Bank of Nova Scotia
2. Loblaw Cos Ltd
3. Toronto-Dominion Bank
4. Constellation Software Inc
5. Banque Royale du Canada
6. Thomson Reuters Corp
7. Magna International Inc
8. Manulife Financial Corp
9. Granite REIT
10. Fairfax Financial Holdings Ltd

Nombre total de placements : 56 titres

Les dix principaux placements représentent 40,04 % du fonds.

## Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut baisser.

Faible	Faible à moyen	<b>Moyen</b>	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

**Principaux risques liés aux placements** : risque lié à la concentration, risque lié au crédit, risque lié aux instruments dérivés, risque lié aux actions, risque lié aux marchés étrangers, risque lié aux taux d'intérêt, risque lié aux prêts de titres, risque lié aux fonds sous-jacents

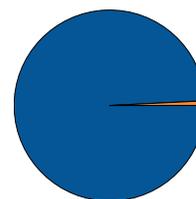
Nota : D'autres risques peuvent s'appliquer. Pour obtenir une description complète des risques liés aux placements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

## Y a-t-il des garanties?

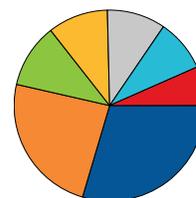
Le fonds distinct est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il inclut des garanties qui protègent votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section 3 de votre notice explicative.

## Répartition des placements (au 31 décembre 2021)

- Canada 99,2 %
- Amérique latine 0,8 %



- Services financiers 29,6 %
- Autres 24,0 %
- Énergie 10,9 %
- Technologie 10,2 %
- Services industriels 9,9 %
- Services aux consommateurs 8,9 %
- Matériaux de base 6,6 %



## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds, au cours des dix (10) dernières années, après déduction du RFG.

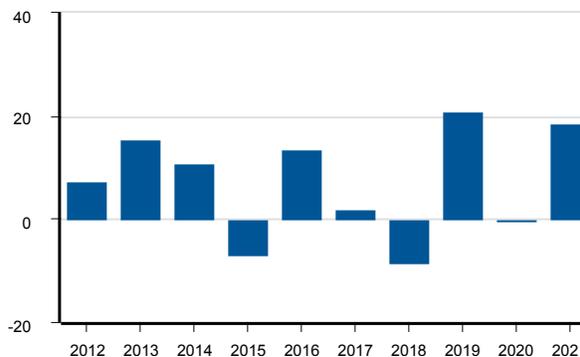
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix (10) ans, détient aujourd'hui 1 956,15 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 6,94 % par année.

## Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des dix (10) dernières années. Depuis les dix (10) dernières années, on remarque sept (7) années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et trois (3) années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué sur une période de dix (10) ans.





# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de l'Équitable

31 décembre 2021

APERÇU DU FONDS

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE DU CANADA

## À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseuses et aux investisseurs qui :

- recherchent un portefeuille conservateur comportant des avoirs composés d'actions canadiennes
- désirent une exposition au marché des actions des grandes sociétés canadiennes
- sont prêts à accepter un degré de risque moyen
- privilégient une croissance en capital au fil des années par le biais d'une gestion active (d'au moins cinq (5) ans)

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Ce que vous payez	Comment ça fonctionne														
<b>Frais d'acquisition reportés</b> Si vous vendez dans les délais suivants : <table border="1"> <tr><td>moins de 1 an après l'achat</td><td>6 %</td></tr> <tr><td>moins de 2 ans après l'achat</td><td>5 %</td></tr> <tr><td>moins de 3 ans après l'achat</td><td>4 %</td></tr> <tr><td>moins de 4 ans après l'achat</td><td>3 %</td></tr> <tr><td>moins de 5 ans après l'achat</td><td>2 %</td></tr> <tr><td>moins de 6 ans après l'achat</td><td>1 %</td></tr> <tr><td>6 ans ou plus après l'achat</td><td>0 %</td></tr> </table>	moins de 1 an après l'achat	6 %	moins de 2 ans après l'achat	5 %	moins de 3 ans après l'achat	4 %	moins de 4 ans après l'achat	3 %	moins de 5 ans après l'achat	2 %	moins de 6 ans après l'achat	1 %	6 ans ou plus après l'achat	0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu.</li> <li>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission allant jusqu'à 5,04 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à l'Équitable.</li> <li>• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10 % (dans le cas des RER non enregistré) ou de 20 % (dans le cas des FRR et FRV) de vos unités chaque année, sans frais d'acquisition reportés.</li> <li>• Les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des retraits à des fins de calcul des prestations garanties.</li> <li>• Quand vous échangez vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre de votre contrat d'assurance; le calendrier des frais d'acquisition reportés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.</li> </ul>
moins de 1 an après l'achat	6 %														
moins de 2 ans après l'achat	5 %														
moins de 3 ans après l'achat	4 %														
moins de 4 ans après l'achat	3 %														
moins de 5 ans après l'achat	2 %														
moins de 6 ans après l'achat	1 %														
6 ans ou plus après l'achat	0 %														
<b>Sans frais d'acquisition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas de frais d'acquisition.</li> <li>• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission allant jusqu'à 2,10 %.</li> </ul>														

## Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour plus de détails sur les frais permanents du fonds, veuillez vous reporter à la section 3 de votre notice explicative.

## Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

Option de garantie	Frais de gestion	Frais d'assurance		RFG (Taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
		FAR	Sans frais d'acquisition	
75/100	2,15 %	0,40 %	0,10 %	2,90 %
<b>Autres frais</b>	<b>Ce que vous payez</b>			
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.			
Retraits occasionnels	Les deux (2) premiers retraits de chaque année civile sont exempts de frais. Vous payez un frais de 25 \$ par retrait supplémentaire.			

## Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre contrat ou toute directive donnée dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date de la réception de l'avis d'exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d'annuler, soit par courriel, par télécopieur ou par lettre.
- Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- Vous récupérez également tous frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés.

## Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la notice explicative.

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE DU CANADA  
 One Westmount Road North  
 Waterloo (Ontario) N2J 4C7  
 Sans frais : 1 800 668-4095  
 Courriel : service-clientele@equitable.ca  
 Site Web : www.equitable.ca/fr